

SAINT-YRIEIX *infos*

Magazine municipal des Arédiens

N° 114

MARS 2024



PROJETS URBAINS

P.6 **Projet de constructions
rue de St-Jean d'Angély**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.12 **Plantation d'arbres**

SOMMAIRE



Retour en images ▲
sur le marché de Noël, p. 2



Parole à un élu, p. 4 ▲



Concertation rue de Royan, p. 7 ▲



Le beau succès des petits
déjeuners partagés, p. 8 ▲

COUVERTURE

Plantation d'arbres



2 | RETOUR EN IMAGES

3 | VIE ASSOCIATIVE

4 | PAROLE À UN ÉLU MICHEL VILLESANGE

5 | SERVICE PUBLIC

6 | PROJETS URBAINS

8 | ACTUALITÉS

11 | MÉDIATHÈQUE

12 | DÉVELOPPEMENT DURABLE

13 | BIEN VIVRE MA COMMUNE

14 | TRAVAUX RÉALISÉS

15 | PROJETS D'AMÉNAGEMENT

16 | TRIBUNES

17 | AGENDA



Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales sur Satimat Green, papier couché sans bois avec 60 % de fibres recyclées et 40 % de fibres vierges FSC (issues de forêts gérées) respectant toutes les normes environnementales en vigueur, produit dans des usines certifiées ISO 14001 (Environnement).



**“ Renforcer
le lien social
qui constitue
un élément
essentiel dans
la lutte contre
l'isolement ”**



VERSION AUDIO

Saint-Yrieix Infos est disponible en version audio à l'attention des non-voyants et malvoyants à la mairie et à la médiathèque.

Édition :

Mairie de Saint-Yrieix sur Charente
Avenue de l'Union - 16710 Saint-Yrieix
Tél. 05 45 38 69 50

Mail : contact@saintyrieix-16.fr

Directeur de la publication :

Jean-Jacques Fournié

Rédaction : Commission Communication

Conception graphique et réalisation :

Agate Communication, www.agatecom.fr

Crédit photos :

Services techniques,

Service communication,

Saint-Yrieix badminton

Impression : Imprimerie Couvidat

Tirage : 3840 exemplaires

Dépôt Légal : à parution

Date de parution : Mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant quatre ans, le début d'année est marqué par la remise des boîtes gourmandes à l'attention de nos aînés. Le 13 janvier dernier, nous en avons, ainsi, distribué 478. Au-delà de cette distribution, nous avons pu échanger avec des personnes ou des couples qui, parfois, sortent peu et **renforcer le lien social qui constitue un élément essentiel dans la lutte contre l'isolement**. En complément, nous organiserons, le 1er juin, un repas champêtre qui constitue un événement plus festif pour nos aînés. C'est un temps où la bonne humeur et les échanges sont de mises. Les inscriptions seront ouvertes au mois d'avril.

Comme depuis le début de notre mandat en 2020, je peux vous affirmer aujourd'hui que **nous ne toucherons pas à la part communale du taux d'imposition sur le foncier**. En effet, le résultat comptable 2023, avec un excédent de 1,135 million d'euros est très satisfaisant pour deux raisons.

Tout d'abord, **la rigueur budgétaire**, que je m'emploie à imposer à mes collègues élus et à l'ensemble des services, porte ses fruits. Ainsi, depuis 2020, nous avons doublé nos résultats nets. De plus, ce travail en profondeur nous donne **des possibilités d'investissements et ce, sans avoir recours à l'emprunt**. Je pense, notamment, à la **mise en œuvre d'équipements photovoltaïques** sur nos bâtiments pour s'engager, preuves à l'appui, dans la transition écologique et énergétique.

Je voulais également faire avec vous un point d'étape quant à la **politique de rattrapage en logements sociaux** qui nous font défaut sur notre commune. Aujourd'hui, notamment en raison de la difficulté du secteur de la construction, près de 5000 familles Charentaises sont en recherche d'un logement social. Désormais, le logement social rime avec qualité de construction et intégration dans l'environnement comme en témoigne l'ensemble des Grillauds ou les 23 logements de la Demi-Lune.

C'est pourquoi, je me félicite du **début des travaux de 52 logements** par l'OPH rue de Saint-Jean d'Angély qui seront suivis de 58 autres dans le même secteur et de 20 rue des Écoles sur le site de la Carrosserie Brunet.

Concernant la centralité des Berneries, nous sommes en discussion avancée avec un aménageur local qui pourrait préfigurer un échéancier des travaux. Sur ce dossier, nous aurons l'occasion de vous présenter, avec le groupe de travail citoyen constitué, l'avancement des réflexions.

Comme vous pouvez le voir, les projets ne manquent pas et vont de pair avec une bonne gestion des deniers publics.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Avec mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Jean-Jacques Fournié
Maire de Saint-Yrieix-sur-Charente

RETOUR EN IMAGES

MARCHÉ DE NOËL

La magie de Noël a de nouveau opéré sur le marché du 9 décembre dernier. Malgré un temps exécrable, enfants et parents ont pleinement profité des différentes animations gratuites proposées : spectacle de magie, promenade en calèche, manège, sans oublier la visite du Père-Noël.

La Crazy Chorale et la Fanfare Ouest ont également participé à la réussite de cette journée. Pour la première fois, les artisans et les associations arédiennes avaient investi l'Esplanade pour le plus grand bonheur de tous.



BADMINTON

Créé au début des années 90, le club de Badminton de Saint-Yrieix compte aujourd’hui parmi les 4 clubs les plus importants de Charentes.



Les onze premières années ont vu le SYB grandir tranquillement, oscillant entre 20 et 70 licenciés-ées. Mais c'est à la saison 2006-2007 que le club prend de l'ampleur, avec l'ouverture de la seconde salle du Gymnase des Berneries ! Fort de ces 2 salles avec 14 terrains, le club a pu se diversifier : mettre en place des créneaux d'entraînement, créer une école de Bad, et lancer un tournoi officiel. La saison 2013-2014 restera également une saison phare dans la vie du club avec sa montée en Nationale 3 !

Considéré comme un sport de plage, le Badminton ne se pratique qu'en intérieur dû au volant composé de plumes d'oie utilisé en jeu. En effet, ne pesant que 5 grammes, le volant en plume est très influençable par le vent et la température et peut être propulsé à plus de 400 km/h ! Présent aux Jeux-Olympiques depuis 1992, les matchs sont disputés en simple, en double et en double mixte. C'est aussi un sport très bénéfique pour la santé car il sollicite tous les muscles du corps et

augmente l'endurance. Un badiste peut brûler jusqu'à 500 calories par heure.

Aujourd'hui le club compte 115 adhérents et propose chaque semaine 3 créneaux de jeu libre : le mardi et le jeudi soir de 20h30 à 22h30, dimanche matin de 10h00 à 12h30, 1 créneau d'entraînement adultes les mardis de 19h00 à 20h30 et une école de Bad pour les plus jeunes le mardi soir de 17h30 à 19h00 et le vendredi soir de 18h00 à 21h00.

Le tournoi annuel quant à lui rassemble régulièrement plus de 350 joueurs-euses de tous niveaux (de «Non Classé» à «National») et de toute la France.

Pendant 2 jours, c'est tout le gymnase qui s'anime avec plus de 1000 matchs disputés sur les terrains. Le prochain tournoi aura lieu les 16 et 17 Mars 2024.

Au-delà du sport, le SYB existe aussi par sa vie associative et les bons moments partagés. Les rencontres interclubs par exemple se terminent toujours autour d'un verre (comme quoi on peut pratiquer le sport de raquette le plus rapide du monde et entretenir un bon lever de coude).

Le club a toujours eu à cœur de promouvoir le Badminton dans la convivialité à travers des événements et des activités extérieures (canoë, VTT, soirée d'intégration, raclette, galette des rois...), et compte bien faire perdurer la tradition !

■ <http://www.syb.fr>

■ Facebook : Saint-Yrieix Badminton

JUMELAGE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE - BĘDZINO

Une délégation de 45 personnes environ est attendue.

Le comité de Jumelages de Saint-Yrieix-sur-Charente prépare avec enthousiasme l'arrivée de nos amis polonais prévue du 6 au 13 juin 2024.

Pour permettre cet accueil, nous aurions besoin de familles volontaires afin d'héberger une ou plusieurs personnes (selon vos possibilités).



Les familles hôtes s'engageront à assurer l'hébergement pour 7 nuits, les petits-déjeuners, les repas du soir, certains pique-niques et les trajets des matins et soirs entre l'hébergement et la Mairie St-Yrieix où le bus attendra les familles polonaises pour les activités journalières.

Les personnes intéressées pour accueillir des familles peuvent se manifester et s'informer auprès du comité de Jumelages par mail à l'adresse suivante :

comitedejumelages.saintyrieix@laposte.net

Retrouvez toutes les infos et coordonnées des associations arédiennes sur le site de la mairie
<https://saint-yrieix-charente.fr/>



Transport vers l'Âge d'Or, avec Aurélie SINET du CSCS AL et Michel VILLESANGE

Bonjour M. Villesange. Vous êtes adjoint délégué aux affaires sociales et vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

A votre prise de fonction, vous avez instauré le Transport à la Demande. Pourquoi ?

Ce service gratuit mis en place début 2021 permet à nos aînés de conserver une certaine autonomie dans leur déplacement pour répondre à leurs besoins du quotidien. Le minibus aménagé prend et dépose chaque usager devant sa porte. Nos seniors peuvent ainsi se rendre au centre ville (Super U, pharmacie, Poste, Mairie, Esplanade) le mercredi après-midi. Ce service est complété par le transport en direction du Club de l'Âge d'Or (salle Odette Dagnas) le mardi après-midi. Le circuit en direction du cimetière de Vénat n'aura perduré qu'une année faute d'utilisateurs. Le Transport à la Demande complète les autres services proposés (portage des repas, téléalarme, réseau solidarité), le tout favorisant le maintien à domicile de nos aînés.

Comment les arédiennes et les arédiens ont-ils accueilli cette nouvelle prestation ?

Le nombre croissant d'usagers démontre le grand intérêt porté par nos seniors à cette proposition. Aujourd'hui, nous avons dix-huit inscrits avec une fréquentation moyenne de douze personnes. Outre l'aide au déplacement, ce service permet à nos aînés de conserver un lien social. Pour certains

d'entre eux, c'est l'unique sortie de la semaine. Des liens d'amitié se sont ainsi tissés entre les participants. Certains sont heureux d'avoir pu ainsi découvrir les différents quartiers de notre commune.

On le voit bien, ce service répond à un réel besoin. Envisagez-vous de le faire évoluer ?

Ce service essaie de s'adapter au mieux aux besoins exprimés par nos seniors. Nous organisons régulièrement des transports ponctuels lors d'évènements : marché à thème, après-midi récréatifs, semaine seniors, repas champêtre... Depuis février, nous proposons ce service pour les marchés à thème le second samedi de chaque mois. Nous l'envisageons également pour quelques événements culturels organisés sur la commune.

Depuis le mois de janvier, le Centre Social Culturel et Sportif prend en charge le transport en direction du Club de l'Âge d'Or grâce à son minibus aménagé. Le circuit vers le centre ville est pour l'instant assuré par un prestataire privé.

Alors si vous souhaitez utiliser ce service, n'hésitez pas à nous contacter au

05 45 38 51 94 (CCAS de Saint-Yrieix)

FOCUS SUR LE PÔLE VIE ASSOCIATIVE

Pour poursuivre la découverte des différents services municipaux de la commune, nous vous proposons dans cette édition de découvrir Le pôle Vie Associative.



Anne-Marie, Christelle, Isabelle



Jacky, Elisabeth, Philippe, Pascal

L'objectif du pôle Vie Associative est d'assurer un accompagnement des associations dans différents domaines : la mise à disposition gratuite des structures municipales, le conseil et l'aide à l'organisation de manifestations, l'attribution de subventions.

Le pôle Vie Associative est constitué d'une équipe de 8 agents :

► **7 agents d'entretien**, à temps complet qui interviennent sur tous les sites non scolaires : Esplanade, gymnases et vestiaires des stades, salles de la Combe, salle Odette Dagnas, club house du tennis club, Centre technique et Mairie.

Leur rôle n'est pas seulement de veiller à la propreté des locaux. Ils assurent également, l'accueil des publics, toujours avec sourire et bienveillance, signalent les réparations à effectuer auprès des services techniques, voire en assurent certaines au quotidien ; ils participent à la gestion des plannings d'occupation et sont force de propositions pour l'amélioration du service public.

► **1 responsable du pôle**, Maud Devesne, qui a également des missions sur le pôle Vie Culturelle.

Ses missions sont de gérer en direct :

- l'équipe des agents d'entretien,
- la gestion administrative du volet association (demandes de subventions, gestion des plannings d'occupation des salles...),
- les actions Terre de jeux 2024,
- les préparations des commissions Culture et Associations,
- l'instruction des demandes de manifestations qu'elles émanent des associations arédiennes ou de l'extérieur,
- les demandes de location de la salle de la Combe (avec le soutien du service Guichet unique),
- les projets partenariaux avec les associations,
- divers projets municipaux en lien avec le pôle...

Quels sont les équipements municipaux mis à disposition des associations et clubs sportifs ?

► **Les gymnases des Berneries** : fréquentés par les écoles en journée et par les clubs le soir et les week-ends pour leurs matchs et tournois.

► **Les stades de foot** : un terrain d'entraînement et un terrain Honneur ainsi que des vestiaires et un club house

► **Le Tennis club** : 3 terrains extérieurs et 2 terrains couverts ainsi qu'un club-house actuellement en travaux pour mise aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces travaux d'accessibilité (accès bâtiment, accès vestiaires et douches) sont aussi l'occasion de rafraîchir le bâtiment et de proposer un nouvel espace secrétariat au club.

► **La salle Odette Dagnas**, qui accueille plus spécifiquement des activités de danses, gym et fitness, sans oublier le club de l'Âge d'Or.

► **Les salles de la Combe et L'Esplanade.**



CARTÉCLIMA : UN PROJET AMBITIEUX POUR NOTRE TERRITOIRE !

« Cartéclima, j'écris mon territoire de demain ».

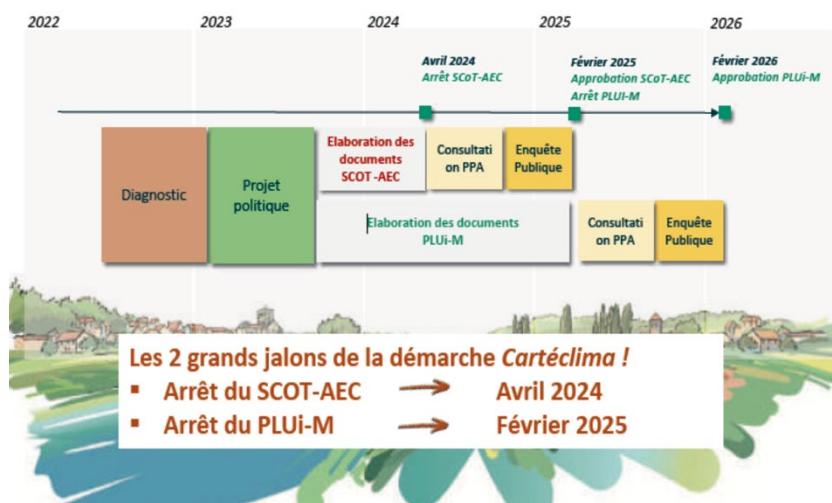
Sans doute êtes-vous nombreux à avoir déjà entendu parler de Cartéclima, sans réellement savoir de quoi il s'agit. Pourtant c'est un élément essentiel de ce que sera votre cadre de vie de demain.

Alors qu'est-ce que c'est ?

C'est une démarche collaborative lancée par le Grand Angoulême afin de définir les grandes lignes de l'évolution du territoire de l'ensemble de l'agglomération pour les 20 ans à venir. Les élus de la commune siégeant à GrandAngoulême participent aux travaux de réflexion.

Il s'agit de planifier, mettre en œuvre la transition écologique, déterminer les conditions d'aménagement et règles de construction et de repenser les mobilités des personnes.

En d'autres termes, organiser pour demain et pour de nombreuses années, le cadre de vie et le quotidien des habitants du territoire en s'interrogeant collectivement sur comment se loger, se déplacer, se nourrir,



travailler, produire, se divertir, etc. dans un souci de conciliation de différents enjeux territoriaux qui sont :

- ▶ l'adaptation du territoire aux évolutions du climat ;
- ▶ l'utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- ▶ la préservation et amélioration de l'environnement, de la biodiversité, de la qualité de l'air ;
- ▶ la cohésion sociale, l'accès équitable aux services, le bien-être...

Les étapes du projet

La première étape de cette démarche initiée en 2022, a consisté à produire un état des lieux détaillé du territoire. Cette étude a permis d'étudier les dynamiques démographiques, résidentielles et économiques, les mobilités, la situation climatique et énergétique du territoire et de dégager les grands enjeux.

À partir de ces enjeux, les grandes orientations du territoire ont été définies lors du premier semestre 2023. Elles déterminent le projet pour le territoire, et son évolution à l'horizon 2030/2050.

Ces grandes orientations trouveront leurs traductions dans les documents d'urbanisme SCOT - AEC (Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat) et PLUi - M (Plan local d'Urbanisme Intercommunal valant plan de mobilité), d'où découleront ensuite les règles d'urbanisme, le zonage et les orientations d'aménagement.

DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS À VENIR

Comme vous le savez, la nouvelle municipalité s'est engagée à rattraper son retard en terme de construction de logements sociaux. Le 07 septembre dernier, elle signait avec GrandAngoulême et les bailleurs sociaux, un contrat de mixité sociale, une démarche innovante sur notre territoire (<https://vu.fr/ipSPn>).

C'est dans ce cadre qu'un nouveau projet, validé à l'unanimité par le conseil municipal, va sortir de terre.

Le projet se situe au niveau du 103 rue de Saint-Jean d'Angély sur une parcelle de 7704m², en face de la Résidence Les Lis. Il concerne la construction de 3 bâtiments d'habitation collectifs en R+1 (1 étage) qui permettront au bailleur OPH de proposer à la location 52 logements locatifs sociaux (9 T2 - 23 T3 - 16 T4 - 4 T5)

La Déclaration d'Ouverture de Chantier a été déposé le 15/12/2023. Le permis de construire (PC01635822C0043) accordé le 07/04/2023, consultable en Mairie.





CONCERTATION RUE DE Royan

« BILAN ET PERSPECTIVES »

Le 4 décembre 2023, la phase de concertation relative à un réaménagement de la rue de Royan s'est achevée.

En effet, cet axe, suite à l'ouverture de la déviation de la Route Nationale 141, a été requalifié en Route Départementale.

Pour rappel, la rue de Royan était empruntée par 13 000 véhicules par jour et cette circulation engendrait des dégradations significatives de la qualité de vie pour l'ensemble des riverains.

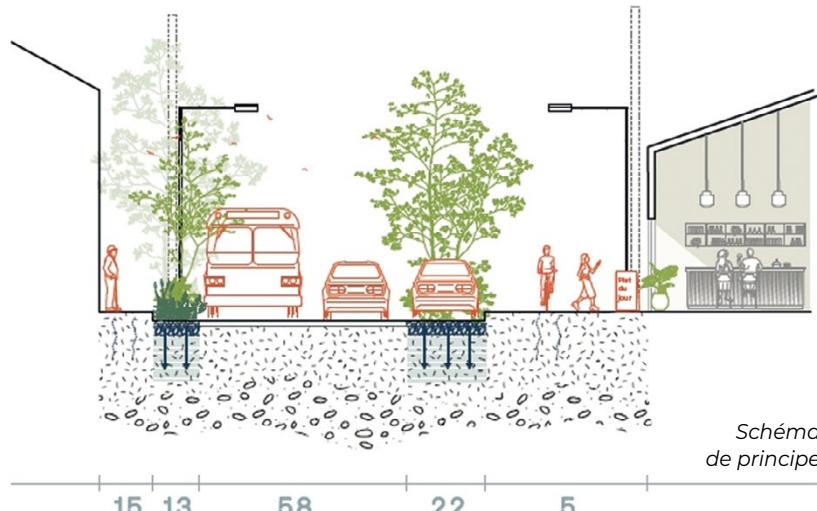
Tout le monde a encore en mémoire les bouchons de plusieurs kilomètres en amont des branches d'accès à la Nationale 10.

En accord avec le Département, nous avons mené une concertation avec les riverains concernés autour de 3 axes :

- 1 ▶ Adapter l'aménagement à la réduction du trafic
- 2 ▶ Améliorer les conditions de vie des riverains
- 3 ▶ Encourager d'autres pratiques de mobilité

Au fil des échanges, différentes tendances se sont imposées pour la requalification de la rue de Royan :

- ▶ La bande de roulement, aujourd'hui à 8 mètres, devra être ramenée à 5,8 mètres et des aménagements, destinés à casser la vitesse, seront réalisés.
- ▶ Le cadre de vie, pour les résidents et les commerçants, fera l'objet d'une attention toute particulière notamment en termes de végétalisation.
- ▶ Les carrefours avec la rue des Peupliers et la rue des Écoles seront matérialisés afin de renforcer la sécurité.
- ▶ Les commerces de proximité, notamment leurs servitudes en matière de livraison et de places de parking aux abords, seront également une priorité.



Désormais, nous allons travailler, avec le Département, sur une convention financière entre les deux collectivités dont les grands principes sont actés.

La phase suivante sera le choix d'une maîtrise d'œuvre déléguée sur la base d'un cahier des charges.

Après en avoir déterminé les usages, les prochaines étapes seront la définition d'un programme détaillé et le début des travaux.

DISTRIBUTION DES PANIERS GOURMANDS

Samedi 13 janvier, les élus du CCAS et du Conseil Municipal avaient donné rendez-vous aux seniors pour leur offrir un colis gourmand et leur présenter les voeux pour la nouvelle année.

Environ 460 paniers ont été distribués ou livrés à domicile. S'agissant d'un colis par foyer, quelques 650 personnes ont ainsi été choyées.

Les enfants des écoles arédiennes ont participé à ce présent en réalisant de magnifiques cartes de voeux. Nos seniors ont été une nouvelle fois très touchés par ce geste.

Félicitations aux enfants du Conseil Municipal des Jeunes qui, pour la première fois, étaient présents pour accueillir nos aînés et aider à la distribution.



REPAS CHAMPÊTRE SENIORS

Nous vous invitons le **Samedi 1^{er} juin 2024 à midi** à la Salle de La Combe pour partager un temps convivial autour d'un repas champêtre.

> **Être âgé de plus de 70 ans, inscription obligatoire en mairie du 22 avril au 10 mai.**

LE BEAU SUCCÈS DES PETITS DÉJEUNERS PARTAGÉS

Créer du lien entre les familles, entre les parents et les enfants, faire découvrir la restauration scolaire, sensibiliser à l'équilibre alimentaire... voilà des enjeux sur lesquels la municipalité est engagée depuis longtemps auprès de l'ensemble de la population et tout particulièrement auprès des élèves de nos écoles.

La multiplication des petits déjeuners avec la participation d'une diététicienne et des séances de « cuisines ouvertes » avec les agents de restauration sont autant d'occasions de se retrouver et d'échanger sur les enjeux alimentaires au sein de la collectivité.

Depuis septembre dernier, tant à Bardines qu'à Vénat, ce sont des dizaines de familles qui ont pu partager un café, un bol de chocolat chaud, une viennoiserie, un fruit, une tartine de pain frais... et découvrir le travail de nos agents de cuisine.

Pour ne pas passer à côté, surveillez le portail famille :
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintYrieixSurCharente16710/accueil>
ou le carnet de correspondance de vos enfants...



Bonne nouvelle,
ces actions se poursuivront
dans les prochains mois !

RENDEZ-VOUS DES FORCES VIVES !

Accueil des Forces Vives Arédiennes

INVITATION



Le 26 mai dernier,
Jean Jacques Fournié,
Maire de la commune,
réunissait les forces vives
du monde économique et associatif
lors d'une soirée
de rencontres et d'échanges.

Fort du succès de l'édition 2023, Monsieur le Maire vous propose de vous retrouver en 2024 et d'en faire chaque année un temps fort.

- Vous êtes entrepreneurs ?
- Président d'association ?
- ▶ Vous avez participé à la rencontre de 2023 ?
Vous recevrez l'invitation à l'adresse dont nous disposons en 2023 (contactez-nous en cas de modification de coordonnées)
- ▶ Vous voulez participer à l'édition 2024 et vous n'avez pas reçu d'invitation l'an dernier ?

▼
Contactez la mairie au **05 45 38 69 50**
et demandez Aurélie Pérès



ou utilisez l'adresse
communication@saintyrieix-16.fr
en indiquant le sujet de votre demande
et vos coordonnées pour que l'on puisse
vous rappeler et participer à l'édition 2024.

On vous attend nombreux !

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

**Vous êtes arrivés sur la commune
depuis mai 2023 ?**

Faites-vous connaître
auprès de la Mairie pour pouvoir
être accueillis par la municipalité
lors de notre temps convivial organisé
pour vous souhaiter la bienvenue.

Comment ?

En contactant la mairie au

05 45 38 69 50

ou par mail à

communication@saintyrieix-16.fr

Vous recevrez ensuite à votre domicile
une invitation vous informant
des modalités de ce temps d'accueil.

A très bientôt !

**OFFRES
D'EMPLOIS
SAISONNIERS**

JOB D'ÉTÉ

TU AS ENTRE 18 ET 25 ANS ?

La Ville de Saint-Yrieix-sur-Charente
recrute

**4 EMPLOIS SAISONNIERS
de 1 MOIS**

pour l'entretien du domaine public

- ▶ 2 : du 1^{er} au 31 juillet 2024
- ▶ 2 : du 1^{er} au 31 août 2024



Scanne-moi pour plus d'infos.

NEWSLETTER

Chaque mois, retrouvez l'essentiel de l'actualité de la commune via sa newsletter.

Chaque mois, cette lettre en ligne condense en quelques articles l'actualité communale.

Pas besoin de s'inscrire sur un réseau social !

Une simple inscription via votre adresse mail est nécessaire pour recevoir la newsletter directement dans votre boîte mail.

Alors n'attendez plus pour en profiter !

Comment vous inscrire ? Depuis le site internet de la ville :

<https://saintyrieixsurcharente.fr/>

en bas de la page -> « Abonnez-vous à notre newsletter »

Sinon, flashez ce QR CODE pour vous abonner :



BIENTÔT 16 ANS ?

Pensez à vous faire recenser !

Le recensement citoyen est obligatoire, il doit se faire à partir de votre 16ème anniversaire.

Vous devez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile.

Pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement. Ce document est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout examen ou concours publics (baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire...).

Vous serez ensuite convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Et vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Plus de renseignements : **05 45 38 69 50**.

VOUS ÊTES CITOYENS ÉLECTEURS

Devenez assesseurs !

Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain. Dans le cadre de la préparation de ce scrutin, toute personne électrice sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente, souhaitant être **assesseur dans un bureau de vote**, peut se faire connaître auprès du service élections par téléphone : **05 45 38 59 98**.

ÉLECTIONS

Changement d'adresse sur la commune

Pour signaler votre nouvelle adresse et connaître votre nouveau bureau de vote, vous pouvez :

- Vous déplacer à la mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois à vos nom et adresse.
- Ou envoyer directement vos justificatifs (carte nationale d'identité et justificatif de domicile) par mail à l'adresse suivante : elections@saintyrieix-16.fr

Le changement peut se faire en mairie à tout moment de l'année.

TOTEMS ?

Vous avez dit Totem ?

Débutée sous l'ancienne équipe municipale, l'installation de totems sur la commune se termine.

Mais qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les panneaux verticaux au design moderne, présents désormais sur la commune pour signaler les principaux sites et équipements. Leur taille et les indications portées dessus permettent facilement aux visiteurs de passage sur notre commune de trouver le site recherché.



Aujourd'hui, 10 sites sont ainsi signalés. Ne reste plus qu'à installer celui du tennis... ce qui ne serait tarder.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024-2025

PETITE SECTION ET CP

Le service Vie Éducative Territoriale invite les familles à **venir en mairie inscrire leurs enfants à l'école pour la rentrée scolaire 2024/2025** dès le mois de février 2024.

Cette inscription concerne uniquement les enfants entrant en **PETITE SECTION** (nés en 2021) et en **CP** (nés en 2018). Pour les autres niveaux, l'inscription est automatique.

Une fois cette démarche effectuée, il faut **prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école** où sera affecté votre enfant. Celle-ci vous sera indiquée par le service Vie Éducative Territoriale.

Plus d'informations : Service Vie Éducative Territoriale : **05 45 38 51 93**.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :

un début prometteur !

Elu en juin dernier, le conseil municipal des enfants a commencé à travailler depuis la rentrée scolaire.

Si nos jeunes élus sont régulièrement mobilisés sur des événements de la commune - dépôt de gerbe lors de la cérémonie du 11 novembre, participation à la distribution des paniers gourmands pour nos séniors début janvier, ils ont eu aussi l'occasion de participer à des cérémonies de mariage et participent activement aux groupes de travail du CSCS AL pour notamment réfléchir sur l'implantation d'équipements sportifs extérieurs.

Evidemment et surtout, ils mettent en œuvre leurs propres actions avec plusieurs projets comme l'aménagement du parvis de l'église de Vénat ou encore l'organisation de séances de ramassage de déchets sur la commune.

Très impliqués et assidus, ils découvrent la vie d'une institution et développent leur sens civique en mettant en place des actions dans l'intérêt commun.

Un grand bravo à nos 16 jeunes conseillers municipaux !



FLAMME OLYMPIQUE :

les écoles mobilisées
pour l'évènement.

Cet été, le monde aura les yeux braqués sur la France pour l'évènement sportif de l'année : les Jeux Olympiques à Paris !!! À cette occasion, la Charente aura la chance de se voir traversée par la flamme olympique le 24 mai prochain.

Si Saint-Yrieix ne sera pas sur le parcours officiel, la municipalité (labelisée Terre de Jeux 2024 depuis 2022), en lien avec les équipes éducatives et les associations sportives, souhaite se saisir de cet évènement et se mobilise pour organiser un temps fort.

Grâce au service sport, au monde associatif et à l'ambassadeur Terre de Jeux de la commune, des olympiades ont déjà été organisées dans le cadre du centre de loisirs.

Si le contexte sécuritaire le permet, un grand parcours mobilisera l'ensemble des enfants des écoles autour d'un projet symbolisant le parcours de la flamme olympique en mai prochain, en amont de l'arrivée de la flamme sur Angoulême le 24 vers 17h30.



Cet évènement doit être l'occasion de faire découvrir et partager les valeurs de l'olympisme au premier rang desquelles l'amitié, le respect et l'excellence... mais aussi la tolérance, le partage, l'engagement, sans oublier le plaisir du sport !

MÉDIATHÈQUE

AUTISTE, ET ALORS ?!

Chaque année le 2 avril, est organisée la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. C'est l'occasion de vous parler, avec son accord, de Mathieu Premel, 26 ans, actuellement employé à la médiathèque à qui on a diagnostiqué un TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) en 2021.

Il est difficile de définir ce trouble qui prend quasiment autant de formes qu'il existe de personnes touchées.

Dans le cas de Mathieu, il se caractérise par des difficultés d'expression orale et une vitesse d'exécution plus lente.

Un trouble certes, mais surtout de nombreuses qualités. Son sens de l'écoute, son aptitude à être rapidement autonome dans son travail, sa persévérance, mais aussi sa volonté de relever de nouveaux challenges font de Mathieu un collaborateur précieux.

C'est ainsi qu'il s'est lancé le défi de participer aux animations jeunesse aux côtés de Florence Beautru.

Pour aller plus loin, vous trouverez à la médiathèque une sélection d'ouvrages parmi lesquelles figurent :

- ▶ «*L'autisme expliqué aux non-autistes*» de Brigitte Harrison,
- ▶ «*Le silence de Julien*» de Gilles Laporte,
- ▶ «*T'inquiète pas maman, ça va aller*» de Hélène de Fourgerolles.



PLANTATION D'ARBRES : OBJECTIF ATTEINT !

Aujourd'hui il est un fait : l'arbre a de nombreuses vertus sur le climat urbain !

Pour n'en citer que quelques-unes : **ses fonctions de purification de l'air, de lutte contre le ruissellement, de régulation de l'eau, de support de la biodiversité mais esthétique aussi en structurant le paysage.**

Depuis 3 ans les projets de plantations se sont multipliés sur la commune. Ils sont portés avec énergie par l'Adjointe au développement durable, Saliha Charbi.

Le dernier en date : un labyrinthe végétal de 185 plantes réalisé sur le terrain situé à l'arrière du centre de loisirs Centramalice. Les enfants de l'école Claude Roy et ceux du centre de loisirs Centramalice ont bravé le froid pour planter quelques-uns de ces plants de Canne de Provence. Ils ont été des jardiniers en herbe très appliqués et attentifs aux consignes. Les enfants pourront jouer dans ce labyrinthe dès le mois de mai 2024.

D'autres plantations d'essences différentes ont été effectuées à La Marelle, Claude Roy A, Claude Roy B et sur le terrain de sport de Bardines.



En 2023, la ville a investi 7000 euros pour la réalisation de projets de végétalisation et avec ses nouvelles plantations, l'objectif des 1000 arbres plantés en 3 ans a été atteint.



Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR), feront partie de nos communes de demain. Ce sont des zones, définies au sein de chaque commune, pour l'installation d'énergies renouvelables. Ce sont des secteurs géographiques spécifiques identifiés pour leur potentiel énergétique, tel que l'ensoleillement, la force de vent ou la présence de cours d'eau.

L'objectif des Zones d'Accélération est double : garantir un approvisionnement énergétique local, tout en minimisant les effets négatifs liés à l'implantation des sites de production.

Mais pourquoi parle t'on d'accélération ?

En 2020, la France était le seul pays de L'UE à ne pas atteindre son objectif de développement des énergies renouvelables. Les procédures longues, les sous-effectifs administratifs et les recours prolongés expliquent en partie ce retard.

Alors, pour atteindre les 32 % d'énergies renouvelables d'ici 2030, la France n'a d'autre choix que d'accélérer sa production. C'est pourquoi la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, d'accélération de la production d'énergies

Les ZAENR : un SIGLE À RETENIR

MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?

renouvelables, dite APER, porte diverses mesures de simplification administratives visant à faciliter le développement des énergies renouvelables.

Elle institue notamment une nouvelle planification locale, reposant sur l'identification de Zones d'Accélération pour l'installation des énergies renouvelables. Toutes les communes françaises sont concernées.

Quels choix pour notre commune ?

La ville de Saint-Yrieix sur Charente a proposé :

- de ne pas accepter sur son territoire des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables issues d'unités de méthanisation
- de ne pas accepter sur son territoire des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables issues de l'énergie éolienne et de l'hydroélectricité
- d'accepter des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables issues du photovoltaïque, du solaire thermique et de la géothermie.
- d'accepter le bois énergie sur le projet de la future centralité des Berneries.

Plus d'informations : <https://www.grandangouleme.fr/>

RAPPEL DES NOUVELLES MODALITÉS DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des déchets alimentaires est obligatoire. Ils sont donc désormais interdits dans les ordures ménagères. Cette obligation s'applique à tous !

Valoriser les déchets alimentaires au plus proche de leurs sources de production, évite la mise en décharge de ces déchets valorisables dont la dégradation entraîne l'émission de méthane dans l'atmosphère, un gaz à fort impact sur le réchauffement climatique.

Trier les déchets alimentaires et les valoriser à proximité de chez soi, grâce à des solutions locales, limite les coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets.

C'est pourquoi, en 2023, afin de répondre à une nécessité écologique et économique, GrandAngoulême a mis à votre disposition de nouveaux outils :

- Composteurs de jardin,
- Sites publics de compostage,
- Bornes pour le tri des déchets alimentaires*

* Déchets alimentaires, c'est-à-dire... ?

Vous pouvez jeter dans les bornes tous les déchets alimentaires difficilement compostables, notamment : restes de viande, poisson, crustacés, laitages, pain, gâteaux, coquilles d'œufs, plats préparés...

Parce que chaque petit geste compte pour réduire nos déchets !

Plus d'infos :
<https://ppmv.grandangouleme.fr/>

Pour vous aider à trier vos déchets : scannez ce QRCode et retrouvez la carte interactive pour géolocaliser les bornes près de chez vous :



LES RÈGLES DE BON VOISINAGE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Entre voisins, restons courtois !

Les bruits de voisinage peuvent être source de conflits entre voisins. Pour préserver la tranquillité de tous, il convient de respecter les règles de bon voisinage.... de faire preuve de bon sens !

► Usage d'appareils bruyants

Tout appareil entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse...) ne peut être utilisé qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Scannez ce QR Code
pour lire l'arrêté
préfectoral



► Tapage nocturne

Le tapage nocturne est constaté lorsqu'un bruit répétitif, intensif, qui dure dans le temps, intervient entre 22h et 7h.



Enrochement du talus derrière la mairie avec plantation de graminées



Plantation d'arbres dans les écoles pour créer des points frais

PRÉAU DE L'ÉCOLE MATERNELLE LA MARELLE : BIENTÔT LE DÉBUT DES TRAVAUX !

Pour mieux protéger les élèves de la commune contre les épisodes caniculaires, pour réduire les surfaces de bitume qui concentrent la chaleur, pour une meilleure absorption de l'eau dans le sol, bref pour s'adapter au changement climatique, la municipalité a engagé un travail en partenariat avec les directrices et équipes enseignantes des écoles pour végétaliser les cours de récréation, améliorer les espaces de vie et créer des espaces de fraîcheur.

C'est dans ce cadre d'amélioration de l'environnement de travail de nos jeunes élèves qu'a été retenu la mise en place d'un préau couvert à l'école maternelle La Marelle (qui est la dernière école de la commune à ne pas encore en disposer).

Essentiellement constituée de bois de châtaignier, issu pour partie de la filière de réemploi de matériaux (une première pour la collectivité qui réduit ainsi l'empreinte carbone de ce chantier), la construction de ce préau

ouvert d'une surface de plancher d'un peu plus de 86 m² est prévue pendant les vacances de février 2024. Les autres aménagements (remplacement de bitume par des copeaux de bois, plantations en pieds de murs...) seront réalisés par la suite pour partie par nos services techniques municipaux.



ACCÈS PLAN D'EAU

AMÉNAGEMENT RUE DES MESNIERS



À la suite des différents échanges avec les riverains de la rue des Mesniers, plusieurs aménagements verront le jour pour limiter la vitesse et protéger les mobilités douces, notamment les piétons.

D'ores et déjà, un rétrécissement, avec un « à toi - à moi » a été installé avant d'aborder le virage à hauteur de la rue du Plan d'Eau.

Dans un deuxième temps des plots seront installés de part et d'autre de la courbe et un stop sera installé, en venant de la rue du Rampaud, et donnera la priorité aux véhicules sortant de la rue du Plan d'Eau.

Enfin, un passage piéton est matérialisé rue du Plan d'Eau et assure la continuité avec les trottoirs rue des Mesniers.



A l'heure où s'écrit cette tribune, nous sommes en pleine préparation budgétaire. Une étape importante aussi bien financière que politique.

Financière car il s'agit de trouver les justes équilibres pour permettre le fonctionnement serein de la commune pour l'année à venir, garantir sa santé financière pour les années à venir, mais aussi investir pour l'avenir.

Un travail important, que nous avons à cœur de mener avec expertise en nous appuyant sur l'aide précieuse des services. En effet, le budget communal est un exercice strictement encadré par la loi qui nous oblige à sa maîtrise.

Mais aussi et surtout politique, car le budget est la concrétisation des actions que nous souhaitons mener, pour vous, sur la commune en 2024. Un long travail de réflexion mené en amont par chaque Adjoint, et ensuite en commissions, puis en conseil municipal pour valider de manière démocratique les propositions retenues.

Comme vous pourrez le découvrir en 2024, nous ne dévoierons pas dans nos actions les valeurs pour lesquelles vous nous avez élus : le bien vivre ensemble à Saint-Yrieix sur Charente. Ce bien vivre ensemble reste et restera au cœur de nos préoccupations pour l'année à venir, pour que votre commune soit et reste un lieu de vie agréable, une source d'épanouissement, le lieu où vous souhaitez et pouvez élever vos enfants en toute sérénité. Mais aussi celui où vous pourrez vous projeter sereinement dans l'avenir. Un avenir qui peut parfois paraître incertain mais dont nous devons nous saisir pour en relever les défis. Défis notamment climatiques, qui comme vous aurez pu le lire dans ce magazine, sont déjà bien présents dans nos actions, nos choix, nos décisions, car nous ne pouvons nous extraire de nos responsabilités pour les générations à venir.

Certaines modifications de nos habitudes, comme celui des traitements des bio déchets pourront vous paraître contraignantes, mais vous verrez : bientôt vous vous demanderez pourquoi vous ne l'avez pas fait plus tôt. Nous serons là pour vous accompagner dans chaque transition et aussi veiller à ce que certains projets structurants du territoire ne portent pas atteinte à notre cadre de vie.

Au plaisir de vous retrouver en 2024 sur notre commune.

Vos élus «Vivre Saint-Yrieix»

Au moment où on nous demande d'écrire ces lignes nous sommes en Janvier et en pleine préparation budgétaire. Aussi nous ne pouvons à ce stade que présenter les sujets qui nous semblent d'actualité. Nous reviendrons ultérieurement sur d'autres points du budget lorsqu'il sera voté.

● L'usine de valorisation énergétique

Quand on est expert, ou initié on dit UVE à la place d'usine de valorisation énergétique. Pour nous de façon plus pragmatique, c'est le projet d'usine d'incinération qui se cache derrière cet acronyme.

Pour résumer, CALITOM qui est l'organisme de traitement à l'échelle de la Charente, pour faire simple regroupe différentes communautés de communes, celle de l'Agglomération d'Angoulême, de Rouillac, dexxx. Pour Saint-Yrieix, et les communes de l'agglomération c'est Grand Angoulême qui collecte et CALITOM qui traite nos déchets.

Jusqu'à présent nos déchets étaient enfouis sous terre, notamment à Saint Sévère. Cette installation a cependant été fermée. Désormais nos déchets sont enfouis notamment en Dordogne. Cet enfouissement a un coût pour CALITOM et donc pour les communautés de communes et en fine pour chacun d'entre nous.

En 2025 il est prévu une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour éviter cette augmentation, l'agglomération et ses habitants se sont engagés dans un processus vertueux de tri des déchets. C'est la raison pour laquelle, l'agglomération a distribué des composteurs à chaque foyer, et qu'un système de collecte des déchets alimentaires a été mis en place.

Depuis 2018, pour faire face à l'augmentation des coûts liés à l'enfouissement des déchets, CALITOM évoque la création d'une usine d'incinération des déchets permettant de mettre en place un réseau de chaleur chaud et froid. La problématique est que ce réseau de chaleur doit être à proximité d'un complexe industriel ou d'habitation pour pouvoir acheminer l'énergie créée.

La question qui est posée n'est pas ici de savoir si on est pour ou contre la création d'une usine d'incinération. La véritable question est sa localisation. Il est proposé qu'elle soit établie sur la friche de 85 hectares de la SNPE. Le souci c'est que cette friche se situe dans un cadre urbain d'habitations, à proximité des communes de Saint-Yrieix et de Fléac. Tous ces points là sont à l'étude mais on peut déplorer le manque de prise de paroles publiques d'élus. Ce qui est inquiétant c'est lorsque l'on agit un peu en catimini ou en tous les cas que l'on donne le sentiment d'agir ainsi. On vient de modifier les statuts de Grand Angoulême approuvés par la majorité du conseil municipal de Saint-Yrieix. Désormais, l'agglomération a une nouvelle compétence complémentaire à celle de CALITOM en termes de création de réseau de chaleur chaud et froid. Si ce n'est pas commencer à poser les premières pierres de la future usine d'incinération c'est à s'y méprendre.

Nous ne faisons qu'alerter ! Ne refaisons pas les mêmes erreurs que pour l'usine de méthanisation. Ne l'oublions pas la majorité actuelle avait soutenu, approuvé et porté ce projet de méthanisation pour le retirer après les vives protestations de collectifs d'habitants et les interpellations que nous avons pu porter en conseil municipal.

Ayons du bon sens ! Nous comprenons les enjeux mais une usine d'incinération à proximité d'habitations destiné le cas échéant à gérer le traitement des déchets d'une grande partie de la Charente ne nous semble pas approprié. Il y a d'autres sites sur l'agglomération qui pourraient être choisis. Mais surtout soyons transparents Il est de notre devoir d'élus de jouer carte sur table avec la population sans forcément se retrancher derrière des enquêtes publiques ou autres projets d'études ou changements de statuts dont seuls des initiés seraient au courant ! Organisons une réunion publique avec des élus pour débattre de ce sujet. A une époque où la parole politique et publique est décriée, ce n'est pas en agissant sous le manteau, en mettant les gens devant le fait accompli qu'ils reviendront voter. Encore une fois, n'oublions pas le projet de méthanisation !

● Maison Médicale : restons vigilants !

Depuis juin 2023 nous demandions la création d'un groupe de travail autour de la maison médicale. On nous avait dit oui... mais on se sentait baladé quand même.

Donc en septembre on a sorti l'arme juridique en invoquant une disposition du code des collectivités en conseil municipal. La majorité ne pouvait pas faire autrement que de mettre en place cette commission. C'est chose faite !

Contrairement à ce que peut penser ou a pu dire la majorité le dossier de la maison médicale n'est pas clos. Il est de notre devoir de le suivre de près.

Toute l'équipe **Une Nouvelle Dynamique pour Saint-Yrieix** reste mobilisée et disponible pour vous apporter écoute et soutien :

Benoit MIEGE-DECLERCQ : benoitmiegdeclercq@gmail.com

Martine FOUSSIER : martinefoussier@orange.fr

Romain BLANCHET : ny.blanchet@gmail.com

Fadila BOUTAYEB : fadila.boutayeb@sfr.fr

Olivier DELACROIX : olivier.delacroix@yahoo.fr

Aurélie RUIS : ruisaurelie@yahoo.fr

Et si on jouait ?!

La médiathèque et la ludothèque proposent un **RDV jeux de société chaque 1^{er} mardi du mois**

de 15 h à 17 h - Gratuit - Entrée libre
Animation réservée aux adultes.
05 mars, 02 avril, 07 mai, 04 juin.

Médiathèque : 05 45 38 95 00

Exposition

Mars/Avril

« Le cinéma »

Hall de l'Esplanade

CSCS AL : 05 45 92 14 82

Graines de mômes**- Ateliers :**

Mercredi 27 mars 2024 à 10h

Les ateliers de Baba Yaga

“A petits pas dansés”

Pour les petits, de la marche à 5 ans
1 heure - Gratuit - Sur inscription

- Spectacle

Mercredi 22 mai 2024 à 15 heures

« Mmh, C'est bon ! »

de Anne-Lise Vouaux-Massel

De 3 à 7 ans - 45 min. - Gratuit

Sur inscription

Médiathèque : 05 45 38 95 00

Petites Oreilles en Goguette

- Exposition “Carapaces à plumes et autres parures animales” de Gaëlle Allart

Du 17 au 30 avril 2024

- Lis-moi une histoire

Samedi 6 avril 2024 à 11 h

À partir de 4 ans - Gratuit - Sans inscription

- Présentation courts métrages

d'animation réalisés par les étudiants de l'E.M.C.A. dans le cadre de leur projet d'adaptation au cinéma de livres pour enfants

Mercredi 17 avril de 16h30 à 17h30

À partir de 4 ans - Gratuit - Sans inscription

Médiathèque : 05 45 38 95 00

MARS

Vendredi 15 |

Dernière soirée au coin du feu

De 18h à 22h30 - Organisée par la médiathèque et la ludothèque.

Contact : 05 45 38 95 00

Samedi 16 | Dimanche 17 |

Tournois de badminton

Double – Gymnase des Berneries.

Contact : tournoisb@gmail.com

Samedi 16 |

Bourse aux vêtements

De 9h à 18h

Organisé par la gym volontaire

Salle des fêtes de La Combe.

3 € la table (1m20) fournie –

Portants acceptés.

Buvette sur place.

Contact : Josiane DAVID :

06 05 01 51 36

Mardi 19 |

Cérémonie de commémoration du cessez le feu du 19 mars 1962

À 11h, au monument aux morts de Vénat.

Samedi 23 |

Carnaval

à 10h, rdv à l'Esplanade.

Thème : le cinéma.

CSCS AL : 05 45 92 14 82

Samedi 30 |

Repas couscous dansant

Comité des fêtes : à partir de 20h, salle des fêtes de La Combe.

Réservation obligatoire :

06 75 87 28 07 (Olivier)

AVRIL

Samedi 13 |

Soirée cochon à la broche

Organisée par Les Amis de l'Arédie.

Salle des fêtes de La Combe.

Réservation : 06 72 65 74 88

Samedi 13 | De 11h à 18h

Dimanche 14 | De 10h30 à 18h

Portes ouvertes du Rucher École

Société charentaise d'apiculture SCA : 64 impasse des Rouyères,

16710 Saint-Yrieix-sur-Charente.

Plus d'infos : 06 81 204 705 -

<https://ac-apiculture.org>

Mercredi 17 |

Collecte de sang

De 15h30 à 19h30.

Salle des fêtes de La Combe.

<https://dondesang.efs.sante.fr/>

Vendredi 19 | À 20h

Dimanche 21 | À 15h

Gala de patinage

De l'association Expressions16

Patinoire de Nautilus.

Pour tous renseignements :

05 45 93 14 97 les mercredis après-midi et le 06 64 38 52 68

MAI

Samedi 4 |

Drôles de livre, salon de littérature jeunesse

Médiathèque (matin, horaire à définir). Atelier créatif avec un auteur du salon.

Samedi 25 |

Fête du jeu

De 10h à 18h à l'Esplanade

Ludothèque : 05 45 92 14 82

JUIN

Samedi 1 |

Fête des amis

Les Amis de l'Arédie.

En soirée (horaire à déterminer). Salle Odette Dagnas.

Réservation : 06 72 65 74 88

Jeudi 6 au Jeudi 13 |

Accueil des polonais

Comité de jumelages

Contact : comitedejumelages.

saintyrieix@laposte.net

Samedi 8 |

Journée pêche

Gondeville - Les Amis de l'Arédie.

Réservation : 06 72 65 74 88

Samedi 29 |

Lis-moi une histoire

À 11h - dès 4 ans - gratuit - sans inscription.

Médiathèque : 05 45 38 95 00

Randonnée dinatoire

Semi nocturne - Comité des fêtes

Départ entre 19h et 19h30

Rés. obligatoire : 06 09 39 89 58 (Patrick)

SOCIÉTÉ CHARENTAISE D'APICULTURE (SCA)

Permanences 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 15h à 18h30 du mois de mars à fin octobre.

Plus vente de miel de notre rucher école

« Rucher de la Grande Prairie »

Plan d'eau de Saint-Yrieix-sur-Charente

En complément de votre
marché hebdo du samedi,
retrouvez chaque 2ème
samedi du mois :
UN MARCHÉ À THÈME
avec animation(s) !

NOUVEAU !

LE MARCHÉ FÊTE...



DE 9H00 À 13H00
PLACE DES ROCHERS

Nombreuses
surprises et
animations pendant
toute l'année !

13 JANV.	Les Rois	
10 FEV.	La Saint-Valentin	
9 MARS	Le Carnaval	
13 AVR.	Le Printemps avec les nouveaux arrivants	
11 MAI	La Nature	
8 JUIN	Le Sport Terre de Jeux 2024	
13 JUILL.	L'Été	
10 AOÛT	L'Été	
14 SEPT.	L'Artisanat	
12 OCT.	Octobre Rose	
9 NOV.	L'Automne	
14 DÉC.	Noël (toute la journée)	